

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 7 décembre 2013, à 9 h à l'édifice municipal, 6201, chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Carol Caron et Léonce Tremblay formant quorum sous la présidence de Monsieur Léopold Fraser, maire. Francis Michaud, conseiller, est absent.

Est aussi présent Monsieur Vincent Brossard, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la session

Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9h08.

2. Vérification du quorum

Trois conseillers sur quatre en plus du maire sont présents. M. Francis Michaud, conseiller, est absent. Le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

13.12.07.01

Léonce Tremblay propose, appuyé par Charles Méthé, l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2013

13.12.17.02

Charles Méthé propose, appuyé Carol Caron, l'adoption du procès verbal de la séance régulière du 15 novembre.

Adoptée à l'unanimité

13.12.07.03

Charles Méthé propose, appuyé par Carol Caron, l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2013 avec la modification suivante au point 10.7 :

« (...) pour la réalisation de nouveaux pontons à même le fonds d'infrastructure touristiques. »

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivis au procès-verbal

- L'employée de centre de tri a été engagée, le contrat est signé avec Michèle Dionne;
- Le contrat est signé avec Jacques Fraser pour l'entretien des chemins, un addenda a été effectué pour l'entretien des chemins avant la période d'ouverture officielle;
- La facturation pour les extincteurs est réglée et complétée;
- Les suivis concernant l'école Michaud seront discutés au point prévu de l'ordre du jour;
- Les remerciements ont été fait aux membres du conseil sortant;
- Publication du calendrier de rencontres, fait;
- Ajustement au site web municipal, fait;
- Octroi du contrat ordures hivernales, fait;
- Devis du pont de glace fait et envoyé, idem pour les balises (Jacques avait une entente sur 4 ans pour 1\$ la balise);
- Suivi avec la STQ pour fournir un service d'hélicoptère les samedis des réunions de conseil compensé par les mardis précédents ou suivants la séance.
- Hébergement des adresses courriel – voir point actuel dans l'ordre du jour.

**Léonce Tremblay quitte à 9h13 pour raison de maladie et revient à 10h45*

6. Rapport du Maire

- Activité de financement avec le nouveau traversier a eu lieu le 16 novembre dernier en après-midi.
- Le 19 novembre : il y a eu une rencontre entre le maire et Gérald Dionne et Vincent Brossard.
- Le 19 nov.: une première rencontre a eu lieu à la MRC;
- Le 23 nov.: un rencontre a eu lieu pour le comité santé – une lettre a envoyée à M. Dionne du Min. des Transport du Québec.
- Le 26 novembre : une rencontre a eu lieu avec Vincent.
- Le 30 nov.: signatures à la MRC et souper de Noël.
- Le 3 décembre : il y a eu une rencontre de travail, notamment sur le budget, avec Denis Cusson et Vincent Brossard.

- Le 6 décembre : il y a eu une rencontre entre les conseillers avec la direction générale.
Voici la liste des membres du conseil municipal qui seront les porteurs de dossiers pour:
 - Le chemin et le pont de glace : Léonce Tremblay
 - La sécurité incendie et les bâtiments : Carol Caron
 - Le projet de navettes électriques : Charles Méthé
 - Le projet du Quai-d'en-Haut et le comité santé : Léopold Fraser

7. Correspondances

La liste de la correspondance reçue est fournie et remise aux membres du conseil.

8. Période de questions

Les citoyens présents sont invités à poser des questions ou soumettre des commentaires.

9. Affaires en cours

9.1. Campagne financement – unité auxiliaire de sécurité incendie

Pas de discussion sur ce point.

9.2. Programme TECQ

13.12.07.04

- **Attendu que** le conseil municipal a adoptée la résolution numéro 13.05.10.17 en mai dernier concernant le changement à la programmation des dépenses dans le cadre du programme de taxes d'accises ;
- **Attendu que** le conseil municipal a adoptée la résolution numéro 13.07.12.04 en juillet dernier concernant le changement à la programmation des dépenses dans le cadre du programme de taxes d'accises ;
- **Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- **Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par Carol Caron, appuyé par Charles Méthé :

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

- Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 7 décembre 2013 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Modification faite
11 janvier 2014
14.01.11.02**

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
Adoptée à l'unanimité

9.3. Octroi du contrat de confection et d'entretien du pont de glace

13.12.07.05

Attendu la réception d'une seule soumission concernant l'appel d'offre sur invitation;
Attendu que cette soumission de Jacques Fraser est conforme et faite au montant total de 13 000,00\$ (33% matériel et 66% salaire);

Charles Méthé propose, appuyé par Léonce Tremblay, que la municipalité octroi un contrat de travail et de location d'équipement pour la confection et l'entretien du pont de glace à Jacques Fraser pour un montant de 13 000,00\$ réparti selon les modalités de paiement du devis, et mandate le directeur général pour signer le dit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité.

13.12.07.06

Attendu l'addenda au contrat de Jacques Fraser pour l'entretien des chemins d'hiver précédent et excèdent la période d'ouverture du chemin pour les motoneiges;
Attendu la nécessité d'entretenir les chemins pendant les périodes de mi-saisons;

Charles Méthé propose, appuyé par Carol Caron, que la municipalité réalise un addenda au contrat d'employé de Jacques Fraser pour permettre l'entretien du chemin dans les périodes de mi-saison.

Adoptée à l'unanimité.

9.4. États des projets d'immobilisations

9.4.1. Projet Quai-d'en-haut

Pas de développement sur ce point. Rapport de recommandation à prendre en compte.

9.4.2. Bibliothèque et salle communautaire

Pas de développement sur ce point

9.4.3. Presbytère

Pas de développement sur ce point

9.4.4. École Michaud

Pour la soumission de l'école Michaud – nous ne pouvons modifier le devis et octroyer le contrat au soumissionnaire pour tenter de faire baisser le coût. Comme notre estimé est fortement plus bas que le prix obtenu, on peut refuser la soumission. Nous devons refaire des plans, changer des éléments pour réduire les coûts et refaire un appel d'offres.

13.12.07.07

Attendu que le coût de la seule soumission reçue est trop élevé;

Carol Caron propose, appuyé par Léonce Tremblay, que la municipalité n'octroi pas le contrat de rénovation et d'isolation de l'école Michaud étant donné l'écart entre le seul prix obtenu et l'estimé de coûts et le budget de la municipalité, et mandate le directeur général pour préparer un appel d'offre sur invitation auprès de firmes d'architectes pour la réfection et le changement des plans dans le but de modifier le projet et d'en réduire les coûts.

Adoptée l'unanimité.

9.4.5. Réparation chemins municipaux

Pas de développement sur ce point.

9.4.6. Maisons du Phares

13.12.07.08

Attendu que la Maison du Gardien a un problème d'infiltration d'eau et d'humidité au sous-sol;
Attendu la nécessité de réaliser des travaux de drainage et de réparations aux fondations des Maisons du Phare;
Attendu le rapport de recommandations préparé par Louise Newbury, technicienne en architecture concernant ce problème;

Charles Méthé propose, appuyé par Carol Carron, que la municipalité prépare un appel d'offre sur invitation auprès d'entrepreneurs qualifiés en travaux de fondations/drainage et un devis sommaire concernant les travaux à réaliser à la Maison du gardien pour corriger le problème d'infiltration d'eau et d'humidité au sous-sol.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Lecture est faite du rapport par le maire et copies sont disponibles et distribuées aux contribuables présents. Ce rapport est déposé en annexe.

9.6 Avis de motion pour le dépôt du règlement sur le budget

13.12.07.09

Monsieur Charles Méthé dépose un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2014, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité.

9.7 Résolution pour déterminer la date pour le dépôt du budget

13.12.07.10

Monsieur Charles Méthé propose, appuyé par Carol Caron, que le conseil tienne une séance extraordinaire pour l'adoption du Règlement numéro 147 : Règlement sur le budget 2014 le samedi 11 janvier 2014 à 13h30 au bureau municipal lors d'une séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

9.8 Navettes électriques

13.12.07.11

Attendu le projet de Navette électrique pour le transport collectif présentement en préparation avec le CDGTIV;

Léonce Tremblay propose, appuyé par Carole Caron, que la municipalité nomme Charles Méthé comme représentant de la municipalité pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

10. Affaires nouvelles

10.1 Accès au rivage – sentiers pédestres

Il est discuté un projet d'entente entre divers propriétaires pour donner accès à leurs sentiers. La municipalité n'est pas prête pour l'instant à prendre une décision sur son implication dans ce dossier étant donné les impacts administratifs que cela peut occasionner (assurances, responsabilité d'entretien, etc.).

10.2 Nouvelles heures d'ouvertures du bureau municipal

13.12.07.12

Attendu les heures d'ouvertures de bureau officielles actuelles de la municipalité les mardis et les mercredis de 9h00 – 16h30;
Attendu l'objectif d'augmenter l'offre des services municipaux aux contribuables;

Carol Caron propose, appuyé par Charles Méthé, que la municipalité rajoute une journée et les heures officielles d'ouvertures du bureau suivantes : Le **mardi** de 9h00 – 16h30, le **mercredi** de 9h00 – 16h30 et le **jeudi** de 9h00- 16h30.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Projet PIQM-MADA – Parc et site du Phare

13.12.07.13

Attendu le projet d'aménagement du site du phare par la réalisation de tables à pique-nique, de trottoirs de bois, de bancs, de clôtures, etc;

Charles Méthé propose, appuyé par Carol Caron, que la municipalité soit promoteur de ce projet et dépose un projet dans ce sens auprès du PIQM-MADA pour janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Hébergement des adresses courriel de la municipalité

13.12.07.14

Attendu l'offre de service reçue de *Servlinks* communications;
Attendu que la soixantaine adresses courriels *ileverte.qc.ca* sont actuellement hébergées par André-Louis Néron;
Attendu la nécessité d'avoir un service technique, de support et une entente formelle de services avec une entreprise spécialisée;

Léonce Tremblay propose, appuyé par Carol Caron, que la municipalité octroie un contrat d'hébergements des adresses courriels du service internet fourni par la municipalité à *Servlinks inc.* selon l'offre de service à savoir : 100,00\$ par année de frais d'hébergement, 30,00\$ par année de frais de nom de domaine et 100,00\$ de frais fixes

(payable une fois) pour le service de migration lié si nécessaire à 15,00\$ par soutien technique de démarrage pour les adresses POP et 25\$ par soutien technique de démarrage pour les adresses IMAP. Cette dépense étant effectuée à même le budget courant.

Adoptée à l'unanimité.

10.5 Formation obligatoire pour les nouveaux élus – Éthique et déontologie

13.12.07.15

Attendu que la formation en éthique et déontologie pour les nouveaux élus au conseil municipal est obligatoire;

Charles Méthé propose que la municipalité paie des frais de formation pour trois membres du conseil qui n'ont pas suivis une formation en éthique et déontologie, soit Léonce Tremblay, Léopold Fraser et Carol Caron.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Dépenses de téléphonie et remboursements de dépenses mairie

13.12.07.16

Attendu la nécessité de rejoindre facilement le cantonnier et le maire en rapport avec leur fonction;

Charles Méthé propose, appuyé par Léonce Tremblay, que la municipalité achète deux cellulaires à forfaits mensuels pour l'usage du cantonnier et du maire dans le cadre de leur travail.

Adoptée à l'unanimité.

13.12.07.17

Attendu que le maire a déboursé des frais de transport de 50,00\$ auprès de Jacques Fraser pour pouvoir participer et représenter la municipalité lors d'une activité de la municipalité le 16 novembre 2013;

Carol Caron propose, appuyé par Léonce Tremblay, que la municipalité rembourse sous présentation de la facture, au maire Léopold Fraser les dépenses de 50,00\$ pour les coûts du voyage spécial occasionné pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

11 Rapport du comité consultatif d'urbanisme – Léopold Fraser

Michel Mainville a démissionné de son poste au sein du CCU.

12 Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Circuit touristique – Charles Méthé

Pas de nouvelles pour l'instant.

12.2 Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

13.12.07.18

Léonce Tremblay propose, appuyé par Carol Caron, que la municipalité mandat le CDGTIV pour la gestion et la mise à jour du site web touristique sous la supervision de la municipalité.
Adoptée à l'unanimité.

12.3 Société Inter-Rives - Charles Méthé

Aucun élément discuté sur ce point. Un évènement festif annuel et une réunion du conseil d'administration auront lieu le 14 décembre prochain. Le contrat avec la STQ sera signé sous peu.

12.4 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Une réunion du conseil d'administration a eu lieu le 17 novembre 2013. Il a notamment été question du problème d'infiltration d'eau au sous-sol de la maison du gardien.

12.5 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Une rencontre aura lieu entre Léopold Fraser et les responsables de la bibliothèque et la Fabrique pour discuter de leurs besoins.

12.6 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

Léonce Tremblay a rencontré Gérald Dionne pour discuter des affaires familiales et de certains projets. Une autre rencontre est prévue cette semaine pour aller plus en profondeur dans les dossiers.

13 Rapport du Directeur général

Le directeur a remis et présenté son rapport aux membres du conseil.

14 Trésorerie

14.1 Transferts budgétaires

13.12.07.19

Charles Méthé propose, appuyé par Léonce Tremblay, que la municipalité procède aux transferts budgétaires énoncés ici-bas pour balancer les divers postes :

		Débit	Crédit
Transférer à			
02.11000.310	Frais de déplacement - Élus	83,00 \$	
02.13000.141	Rémunération direction	892,00 \$	
02.13000.200	Cotisations de l'employeur	1 139,00 \$	
02.13000.252	Assurance-salaire - adm CSST	126,00 \$	
02.13000.331	Téléphone	400,00 \$	
02.13000.340	Publicité, information	711,00 \$	
02.13000.670	Fournitures de bureau	100,00 \$	
02.14000.141	Salaires des officiers élections	1 463,00 \$	
02.14000.200	Cotisations de l'employeur- Greffe	197,00 \$	
02.14000.252	CSST - greffe	31,00 \$	
02.14000.349	Impression - greffe	475,00 \$	
02.15000.417	Évaluation triennal (3/3)	58,00 \$	
02.22000.442	Prévention incendie	117,00 \$	
02.32000.525	Entretien camion blanc, tracteur	140,00 \$	
02.45120.446	Enfouissement	23,00 \$	
02.45210.141	Rémun. Employé Transport recyclage	835,00 \$	
02.45210.145	Vacances employé transport recyclage	33,00 \$	
02.45210.200	Cotisation de l'employeur	104,00 \$	
02.45210.252	CSST - Transport recyclage	17,00 \$	
02.45220.525	Réparations Centre de tri	20,00 \$	
02.62110.447	Services installation internet	235,00 \$	
02.62200.511	Infrastructure marina Gros- Cap	1 000,00 \$	
02.70231.519	Location vidéo (politique familiale)	60,00 \$	
02.70252.970	Restauration des fumoirs	2 250,00 \$	
Total		10 509,00 \$	
Transférer de			
02.13000.210	REER		346,00 \$

02.13000.499	Documentation-abonnement		65,00 \$
02.13011.310	Déplacement des employées de bureau		75,00 \$
02.14001.141	Rémunération du personnel électoral		1 172,00 \$
02.14001.200	Cotisations de l'employeur-GR		49,00 \$
02.14001.252	CSST		24,00 \$
02.19000.339	Avis publics		100,00 \$
02.19000.610	Fourniture d'accueil et de réunion		115,00 \$
02.19000.643	Accessoires - Petits outils		150,00 \$
02.21000.441	Sureté du Québec		57,00 \$
02.32000.141	Rémuné. employé voirie		801,00 \$
02.32000.145	Vacances employé de voirie		32,00 \$
02.32000.200	Cotisation de l'employeur		30,00 \$
02.32000.252	CSST - Employé de voirie		16,00 \$
02.32000.310	Déplacement emp. mun.		110,00 \$
02.32000.643	Petits outils, accessoires		314,00 \$
02.32000.649	Signalisation		400,00 \$
02.45220.649	Outils- matériel - Centre de tri		20,00 \$
02.61000.453	Quote-part Inspection bâtiment MRC (PP)		1 987,00 \$
02.62110.725	Matériel Internet		235,00 \$
02.62200.529	Mobilier extérieur		504,00 \$
02.70120.726	Équipement - ameublement (Pavillon)		558,00 \$
02.70190.690	Activités de loisir		100,00 \$
02.70251.528	Entretien École Michaud		350,00 \$
03.51030.999	Infrastructures touristiques		2 899,00 \$
Total			10 509,00 \$

14.2 Adoption des dépenses du mois

13.12.07.20

Léonce Tremblay propose, appuyé par Charles Méthé, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 12 986,59 \$ soient acceptés tels que présentés. Les salaires représentent 6 641,33 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité.

(Annexe détaillé remis aux conseillers)

15 Période de questions

Plusieurs questions et commentaires de citoyens sont énoncés concernant les sujets abordés lors de la séance.

16 Levée de l'assemblée

13.12.07.21

La levée de l'assemblée est **proposée par Léonce Tremblay** et appuyée par Charles Méthé, à 11 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Léopold Fraser, maire

Vincent Brossard, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.